

# Réservoirs et fosses à purin

## Mise en œuvre du test d'étanchéité

### Aide à l'exécution



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU



—  
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**  
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**

---

# 1 Généralités

---

D'une manière générale, un test d'étanchéité sera effectué conformément au préavis du Service de l'environnement (cf. permis de construire), et ceci pour les ouvrages en béton armé, métalliques, préfabriqués ou autres.

Le test d'étanchéité doit être effectué avant remblayage de la fouille. Les éventuelles mesures d'étayage de la fouille devront être prises pour garantir un déroulement adéquat du test et dès lors que la résistance du béton est garantie.

Le recouvrement des armatures du béton doit être systématiquement examiné lors du contrôle de ferrailage avant le bétonnage. Si le recouvrement n'atteint pas les valeurs prescrites, on procèdera à la pose d'un enduit étanche sur toutes les parties en contact avec le liquide (cf. [Constructions rurales et protection de l'environnement](#), OFEV, 2012).

L'ouvrage aura préalablement été nettoyé. Un rhabillage préventif intérieur sera effectué pour tous les défauts visibles pouvant compromettre le test d'étanchéité. A l'extérieur, les murs et la base du radier seront dégagés.

## 2 Mise en œuvre du test

---

Pour les réservoirs ou fosses à purin en béton armé et préfabriqué, un essai d'étanchéité avec remplissage complet d'eau sera effectué dans les secteurs de protection A, üB et S3. Dans tous les cas, le contrôle se fera au minimum après 24 heures de remplissage.

Les ouvertures pour canaux de déjection en liaison directe avec la fosse peuvent être laissées en l'état.

Un rapport mentionnera et localisera les éventuels défauts constatés à l'ouvrage, ainsi que les travaux de remise en état préconisés. Un procès-verbal de réception est établi selon le modèle mis à disposition par le SEn ; il atteste de la conformité de l'ouvrage avec le projet autorisé, ainsi que la qualité d'exécution.

Une copie du procès-verbal d'étanchéité devra être remise par l'ingénieur mandaté dans les 10 jours aux signataires du test ainsi qu'aux autorités suivantes:

- > Conseil communal ;
- > Service de l'environnement ;
- > [Service de l'agriculture, section bâtiments ruraux et aides aux exploitations.](#)

### Renseignements

---

**Service de l'environnement SEn**  
Section protection des eaux

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02  
[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau)

Février 2017